

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

3161

Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUJTAHID ABDEPPRAHIM

Date de naissance : 14/05/1955

Adresse : CITE Djemaa El Fna 131 N°09

Yamra 05 CASA

Tél. 0661 7275 46 Total des frais engagés : .. Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Yamra GUASMIATE
Médecin Généraliste
C. U. d'Échographie Générale
Jadida 5, Rue 62 N° 3 Cité Djemaa
CASA BLANCA
Tél. 022 59 75 70 = 065 35 69 98

Date de consultation : 05/08/2022

Nom et prénom du malade : MOUJTAHID ABDEPPRAHIM Age : ..

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA / DNI

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : ..

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ..

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 05/08/2022

Signature de l'adhérent(e) : AB

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

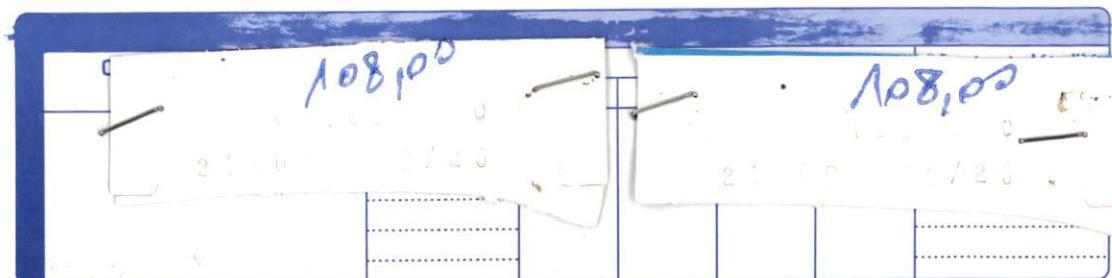
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/08/22	C 1		150.00	Dr. Samira GUASMI Médecin Généraliste C.U d'Ecographie 12mha 5,15 x 1,15 L = 065 35.60 A 022 59 1570 = 065 35.60 A

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PARMACIE SAKIA SARL AU 259-261, BD SAKIA EL HAMRA, JAMILA 5 CD - CASABLANCA Tél.: 05 22 37 19 15 IF: 50484284 - TP: 3730 0988 RC: 517591 - INPE: 0920 52562 ICE: 002865498000015	05-08-2022	1677.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires



EXP: 06-2025

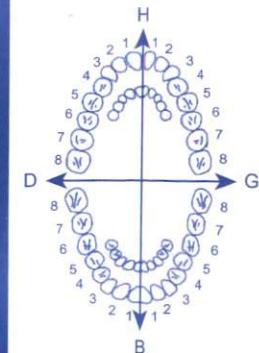


LOT 220425
EXP 02 2025
PPV 62.50

SOINS DENTAIRES

Traitées

Soins



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT
MASTICATOIRE

H	25539412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, néo-
rôle à la profession

DATE DEV 20,80 /

SMECTA ORANGE VANILLE
3G SACHET B30
LOT 2018/2023
PER. 30/2023
P.P.V: 52DH40
6 118000 011468

LOT 220425
EXP 02 2025
PPV 62.50



COEFFICIENT
DES

LOT 220309
EXP 03/2027
PPV 20.80DH

DATE DEV 20,80 /

DA

78,70

Lot n° :
EXP :
PPV :

70,50

1

78,70

DR. Samira GUASMIATE
Omnipraticienne
C.U.Echographie générale
ICE : 001716682000066

Casablanca, le : 05/08/22

PHARMACIE SBATA CASA SARL AU
259-261, BD SAKIA EL HAMRA,
JAMILA 5 CD - CASABLANCA
Tél: 05 22 37 19 15
IF: 50484234 - TP: 37300988
RC: 517591 - INPE: 092052562
ICE: 002865498000015

ORDONNANCE

M^r - Moustahid Aberrahim

20.00 x 2

1) Churophage los gr. qd.

78.70 x 2 1cp le matin x 2 mds

2) Dianabol 60 gr. qd.

390.00 x 2 2cp le matin, si je. x 2 mds

3) Gliben Ret 10/1000

108.00 x 2 1cp à midi et le soir

folit 2 mds

4) Reme mél. vin 10 gr. qd.

52.40 1cp le matin x 2 mds

5) Somnoph. poch.

44.80

6) Cordon bleu 15 x 2 j. fol. sel

70.50

7) I.Care 2g x 2 j. 20g nigr.

1cp le matin

Dr. Sandra GUASMIATE

Médecin Généraliste

Echographie Générale

Jamila 5, Rue 62, N°3, Cité Djemaa Ben M'sik Casablanca 20450

Tél : 0522597570 - 0665356992 e-mail : healthisgold@hotmail.com

Jamila 5, Rue 62, N°3, Cité Djemaa Ben M'sik Casablanca 20450

Tél : 022 597570 = 065 35.69.32

130.00

- 8) One roll in re. 62.50 x 2 = 125 dirhms.
9) Unsp. 20s ap.

1677.70

Dr. Samira GUASMIATE
Médecin Généraliste
C. U. d'Échographie Générale
Jamilia 5, Rue 62 N° 3000 Djenane
C. A. S. A. D. T. N. C. A.
Tél. 022 59.75.70 = 065 35.69.98

PHARMACIE SBATA CASA SARL AU
259-261, BD SAKIA EL HAMRA,
JAMILA 5 CD - CASABLANCA
Tél: 05 22 37 19 15
IF: 50484284 - TP: 37300988
RC: 517591 - INPE: 092052562
ICE: 002865498000015